

Je suis bénéficiaire de la CSS

Vous relevez du dispositif de la Complémentaire Santé Solidaire, avec ou sans participation financière ?

La couverture santé est désormais identique pour tous.

Ses avantages :

- **Forfait journalier pris en charge sans limitation de durée**
- **Exonération des participations forfaitaire et franchises**
- **Aucun dépassement d'honoraires (hors exigences particulières et soins non pris en charge par l'assurance maladie)**
- **Dispense systématique d'avance de frais**

Comment demander la complémentaire santé solidaire ?

La demande de complémentaire santé solidaire peut se faire sur internet depuis [son compte personnel Ameli](#) ou par voie postale en transmettant [le formulaire](#) et les justificatifs à sa caisse d'assurance maladie. La demande doit indiquer le nom de l'organisme choisi pour gérer la CSS. Celui-ci doit être référencé dans [la liste](#) consultable sur le site du Fonds de la Complémentaire Santé Solidaire.

A réception du dossier complet, la caisse d'assurance maladie dispose de 2 mois pour informer le demandeur de sa décision. Lorsque la demande est acceptée, une attestation de droit est disponible sur le compte personnel Ameli, et un courrier est envoyé par voie postale.

Il est possible de vérifier son éligibilité directement en ligne sur [des simulateurs de ressources](#).

Des services mutualistes qui comptent !

Devenir adhérent

Par courrier, par mail ou directement en agence, adhérer à la Mutuelle de France Alpes du Sud c'est facile et rapide ! Adhérent ou non à une complémentaire santé, si vous souhaitez rejoindre la Mutuelle de France Alpes du Sud nos conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent dans vos démarches.

[Je souhaite adhérer](#) 

Agenda

Aucun événement à venir

[Tous les événements](#)

En direct du blog Viva !

Le 03 avril 2025

« La tendance est à la suppression des instances de débat démocratique », alerte la présidente du Ceser Grand Est

Le 01 avril 2025

« Le Nutri-Score méritait d'être revisité pour attirer l'attention des consommateurs sur certains aliments »

Le 28 mars 2025

Endométriose : vers une reconnaissance, enfin ?

Le 26 mars 2025

Les mutuelles continuent de dénoncer les taxes qui pèsent sur leurs adhérents

Le 26 mars 2025

Hypertension artérielle : les mesures de prévention

Le 25 mars 2025

« Les biais sexistes dans les soins peuvent avoir de graves conséquences sur la santé des femmes »

Le 21 mars 2025

Flambée de la rougeole en Europe

Le 19 mars 2025

CBD et médicaments : attention aux mélanges

Le 17 mars 2025

Le mouvement social se mobilise contre le racisme

Le 17 mars 2025

Maladies cardiovasculaires : prévention toute !

La proximité c'est être là avec vous et vos proches !



Un réseau de proximité



Mes services +



Prévention particulier